

Rapport d'activité 2016

PÔLE NATIONAL DES TRANSFERTS
TRANSFRONTALIERS DE DÉCHETS
(PNTTD)



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

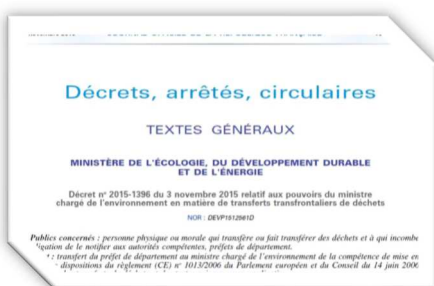
Présentation du PNTTD



Qui sommes-nous ?

La nouvelle autorité compétente unique pour la France

Depuis fin 2015, l'activité d'instruction des dossiers de transferts transfrontaliers de déchets (auparavant exercée en région par les DREAL) a été progressivement transférée à une seule entité située à Metz : le PNTTD (Pôle National des Transferts Transfrontaliers de Déchets).



Service créé par le décret n° 2015/1396 du 3 novembre 2015, il a pour vocation **d'harmoniser les pratiques** en qualité d'interlocuteur unique et de disposer d'une vision de la gestion des flux internationaux de déchets **sur l'ensemble du territoire**.

Il doit également être une **source d'informations** pour les différents partenaires amenés à le solliciter (notifiants, forces de l'ordre ...).

Il apporte son concours au **recul des transferts illicites**, notamment par sa participation au plan d'inspection.

Missions

Mission prioritaire = mettre en œuvre les dispositions du règlement (CE) n° 1013/2006 du 14/06/2006 (et des textes pris pour son application) concernant les TTD et en particulier :

- L'instruction des demandes de notifications, de la soumission des dossiers jusqu'au suivi des mouvements réalisés
- La gestion des relations avec les autorités compétentes étrangères
- La délivrance des décisions de consentements écrits préalables aux transferts

Missions supplémentaires = répondre aux sollicitations externes dans le cadre de :

- L'appui aux administrations en cas de TTD illicites et suivi des procédures administratives
- La communication, l'information et la formation des professionnels concernés
- La proposition d'analyses juridiques liées aux problématiques TTD

Organisation









Outre la direction du pôle et son secrétariat, 13 instructeurs assurent la gestion et le suivi des dossiers de TTD.

Ils sont répartis dans 3 unités créées pour gérer les missions supplémentaires décrites ci-dessus :

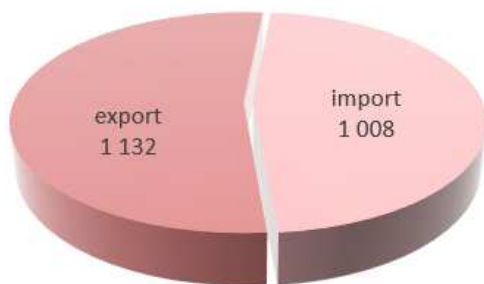
- une unité appui aux contrôles
- une unité communication/formation
- une unité juridique/contentieux



Le PNTTD en chiffres

 <p>0 € Un service gratuit pour les notifiants</p>	 <p>13 instructeurs</p>	 <p>89 personnes formées aux TTD par le pôle (forces de l'ordre etc.)</p>
 <p>Développement d'1 application web GISTRID</p>	 <p>3 jours délai moyen d'instruction (si aucune demande de complément)</p>	 <p>98 affaires suivies par l'unité contrôle</p>
 <p>5 239 courriers envoyés</p>	 <p>5 000 appels reçus en hotline</p>	 <p>22 000 courriels traités en hotline</p>

Nombre de dossiers traités



Tonnages transférés



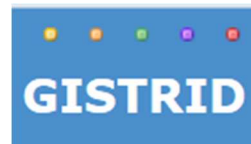
Zoom sur

Les évènements de l'année

- **Formations dispensées : aux forces de l'ordre, aux notifiants ...**
 - Sur la thématique TTD (réglementation, procédure ...) et sur l'application GISTRID.
- **Rencontres / échanges**
 - Avec les autorités compétentes étrangères : Luxembourg, Allemagne, Suisse, Madagascar ...
 - Avec les Fédérations de professionnels des déchets
- **Participations**
 - Au salon Pollutech (21/12/2016)
 - A la 10^{ème} session du groupe de travail (OEWG 10) de la Convention de Bâle sur les mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination (Nairobi/Kenya du 28/05 au 06/06 2016)
- **Visites de sites** (centres de valorisation de déchets) durant l'année

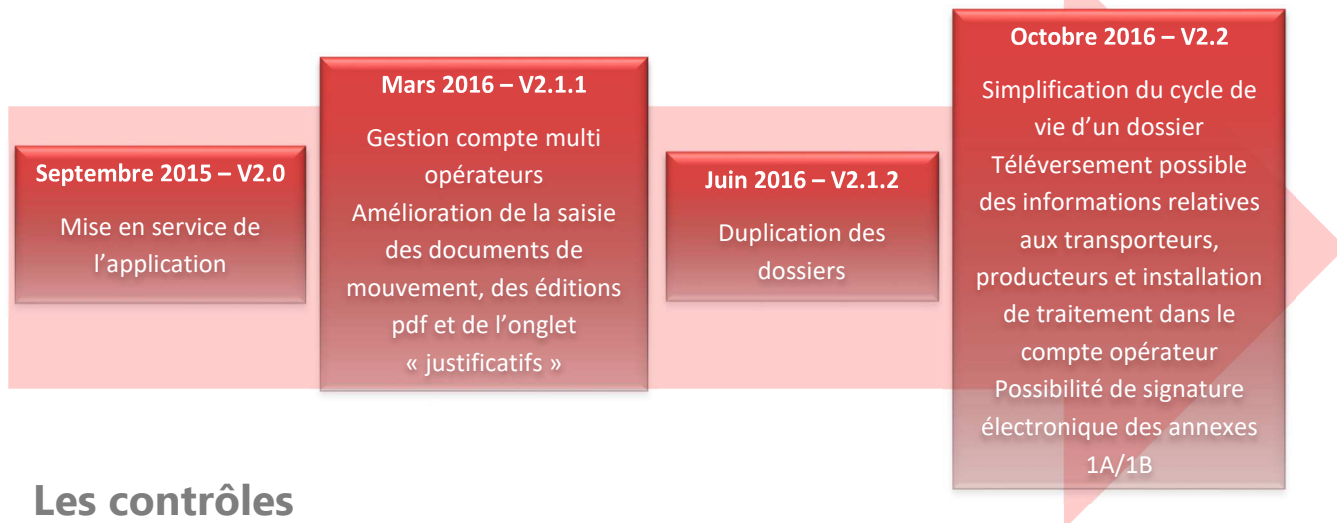
GISTRID : l'outil de gestion des TTD

(Gestion par Internet du Suivi des Transferts Internationaux de Déchets)



L'application web GISTRID est en perpétuelle évolution pour offrir à ses usagers un service de plus en plus intuitif et efficace.

Les différentes évolutions de l'application depuis sa création :



Les contrôles

Le rôle du PNTTD en tant qu'appui aux contrôles :

- Apporter une **aide aux administrations en cas de TTD illicites** mais aussi suivre les procédures administratives (ex. réponses aux sollicitations des forces de l'ordre ...)
- Gérer **les déchets immobilisés** après contrôle en relation avec les autorités compétentes étrangères concernées

L'enjeu est de tout mettre en œuvre pour lutter contre les trafics illicites.

C'est dans ce cadre que le PNTTD a participé à la préparation du **plan d'inspection** et notamment à différents contrôles effectués au cours de l'année.



Nous contacter



La hotline téléphonique est joignable de 9 h à 12 h (lundi, mardi, jeudi et vendredi)
03 87 62 88 19 / depuis l'étranger : 00 33 3 87 62 88 19



pnttd@developpement-durable.gouv.fr



PNTTD : 2, rue Augustin Fresnel - CS 95038 - 57071 Metz Cedex 3



Site internet <http://info.gistrid.din.developpement-durable.gouv.fr/>